

Code à 13 caractères : Marquage sur les conditionnements extérieurs

Au plus tard au 1^{er} janvier 2011, vous devez marquer le code 13 de référence sur le conditionnement extérieur de vos produits, avec l'un des marquages suivants :

- Pour marquer le code à 13 caractères de référence
 - **Code barres linéaire EAN-13**
 - Pour marquer le code à 13 caractères de référence, la date de péremption et le numéro de lot
 - **Code barres linéaire GS1-128**
- ou
- **Marquage bidimensionnel Data Matrix ECC200** (l'AFSSAPS a rendu ce marquage obligatoire pour les médicaments à partir de janvier 2011 - cf. www.cipclub.org).

Il est recommandé d'apposer un seul marquage sur un conditionnement donné. Toutefois, pendant la période transitoire (année 2010), le marquage du code 7 reste nécessaire pour garantir la lecture automatique par toute la chaîne de distribution jusqu'au pharmacien d'officine. Les données exprimées dans le marquage doivent également être indiquées en clair sur le conditionnement.

Prochain ACL Flash : Calendrier de marquage des codes à 13 caractères
le 1^{er} mars 2010

**Fabricants,
dépositaires,
répartiteurs,
pharmaciens d'officine
et hospitaliers, le code
produit ACL passe de 7 à
13 caractères dans les 10
mois prochains.**

**Le code 13 caractères
répond aux standards
internationaux. Il est
compatible avec les
logiciels et les procédures
de la chaîne de
distribution
pharmaceutique.**

**ACL vous accompagne
dans ce changement.**

Toute l'information
diffusée sur :
www.acclub.org